



## Point no 5 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 6 au port d'Auvernier

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Depuis quelques années, la Commune investit afin d'améliorer les conditions d'amarrage dans le port d'Auvernier, permettant ainsi de suivre l'évolution du marché de la vente des bateaux. Durant ces dernières années, les pontons 2, 3, 4, 7 et 8 ont déjà subi des modifications permettant d'accueillir des bateaux plus larges et plus longs. La dernière modification remonte à 2014, année durant laquelle une modification des pontons 2 et 4 a été réalisée. La tendance selon laquelle de plus en plus de grands bateaux sont acquis par les propriétaires n'a pas changé. Afin de maintenir l'attractivité de notre port et de pouvoir répondre à la demande, le Conseil communal vous propose d'aménager le ponton 6.

#### Situation actuelle et situation proposée

Le ponton 6 offre actuellement 68 places. Une fois les travaux réalisés, le nombre de places passera de 68 à 65, mais ces places répondront davantage à la demande. En effet, la longueur des places actuelles est de 9m de chaque côté du ponton. Aujourd'hui, nous avons des bateaux mesurant jusqu'à 8,20m ; cela pose problème lorsque le niveau du lac monte rapidement, le risque étant grand que les pieux sortent. L'objectif n'est pas de pouvoir accueillir des bateaux plus longs, mais bien de sécuriser leur amarrage et de permettre aux navigateurs d'avoir un confort d'utilisation amélioré. Les places actuelles sont trop étroites pour les bateaux de la nouvelle génération.

Les travaux consistent en une extension de la jetée de 8m de long grâce à la fabrication sur mesure d'une structure en acier galvanisé et le remplacement des pieux de ce ponton, vieux de plus de 40 ans. Les pieux seront reculés de 50cm côté ouest et d'un mètre environ côté est. La place restante disponible entre le ponton 5 et 7 sera largement suffisante pour la manœuvre des bateaux.

Nous profiterons de la présence de l'entreprise qui plantera les pieux pour transformer quelques places du ponton 4. Sur ce ponton, les places accueillent des brancards limités à 400kg et quelques places sont vides. En supprimant quelques places « brancards » au profit de places avec des pieux, nous continuerions le travail commencé il y a quelques années déjà. Une partie du ponton 4 a été modifié en 2014.

Cet investissement s'inscrit dans la planification des travaux présentée à la commission du port et des rives l'automne dernier et approuvée par cette dernière. Dans un premier temps, il avait été envisagé de réaliser ces travaux en 2018 déjà, mais l'urgence de l'installation d'armoires électriques aux pontons 7 et 8 a reporté cette demande de crédit en 2019.

Le montant figure sur le plan des investissements 2019.

**Le coût des travaux est devisé comme suit :**

* Arrachage, évacuation et remplacement des pieux	CHF 111'000.- TTC
* Extension de 8m de la structure en acier galvanisé	CHF 21'000.- TTC
* Divers et imprévus	<u>CHF 13'000.- TTC</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 145'000.- TTC</b>

**Conclusion**

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Conformément à la règle, ce montant sera financé par une dissolution partielle de la réserve du port qui se monte au 31.12.2018 à CHF 215'826.20.

Convaincu que nous devons poursuivre l'assainissement et l'amélioration de nos installations portuaires, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter et de voter l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 10 avril 2019

Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 6 au port d'Auvernier

## **Arrêté Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 6 au port d'Auvernier**

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 6 juin 2019,  
Vu le rapport du Conseil communal du 10 avril 2019 ,  
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

### **a r r ê t e**

#### **Crédit d'engagement**

##### **Article premier :**

Un crédit d'engagement de CHF 145'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du ponton 6 au port d'Auvernier.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

#### **Comptabilisation**

##### **Article 2 :**

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs et amorti par une dissolution partielle de la réserve du port qui se monte à CHF 215'826.20 au 31.12.2018.

#### **Exécution**

##### **Article 3 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

#### **Au nom du Conseil général :**

Le président :

La secrétaire :

Ph. Egli

R. Kurowiak

Colombier, le 6 juin 2019